

Accorder syndicats et patrons sur la pénibilité? Mission impossible...

Les conciliateurs sociaux nommés par le gouvernement dans le dossier des pensions remettent leur rapport aujourd'hui. Sans être parvenus à faire bouger les syndicats et patrons.

NATHALIE BAMPS

«Il y a des convergences possibles entre les partenaires sociaux», c'est ce que déclarait il y a deux semaines le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, pour justifier la nomination de deux conciliateurs sociaux chargé de déminer le dossier de la prise en compte de la pénibilité de la carrière pour la prise de la pension.

Les conciliateurs Paul Soete et Étienne de Caillaat ont donc cherché ces convergences après le clash survenu entre les partenaires sociaux du secteur privé. En vain,

d'après ce que l'on a pu apprendre hier, de source proche du dossier.

Ce mardi, les deux hommes remettront leur rapport au ministre Bacquelaine ainsi qu'à son collègue à l'Emploi, Kris Peeters. Les part-

naires sociaux recevront leur exemplaire dans la foulée.

Dans ce rapport, il semblerait que les conciliateurs tirent le constat qu'il n'est pas possible d'établir de convergences sur une liste de fonctions pénibles basée sur des critères objectifs étant donné que les partenaires sociaux ne sont déjà pas d'accord sur le texte de loi qui sert de base aux discussions. On ne peut obtenir d'accord sur les détails quand il n'y a déjà pas d'accord sur le projet principal. Un peu comme si on attendait d'un couple de dire où il veut partir en voyage de noce alors qu'il n'a pas encore décidé du contrat de

mariage... On voit donc ici ressurgir le grand fondement qui guide toute négociation: celui du «tout est dans tout». Un sacro-saint principe auquel ne dérogent jamais patrons et syndicats.

Pourtant, un premier accord, à la fois sur le texte fondateur du projet sur la pénibilité et sur une liste de fonctions pénibles, avait été signé par deux syndicats sur les trois. Mais cela, c'était pour le secteur public. Le but était d'arriver au même résultat

dans le secteur privé, en partant de la même base légale établie dans le secteur public.

Le hic, c'est que l'écart entre les deux statuts est énorme. Dans le secteur public, 65% des travailleurs bénéficient d'un régime de pension plus favorable. Dans le secteur privé, on part de zéro. Tout le défi était donc de faire se rejoindre les deux situa-

tions, à la fois sans trop sabrer dans les régimes préférentiels des fonctionnaires (pour ne pas - trop - les fâcher), et sans aller trop loin dans les avancées pour les salariés (pour ne pas attiser les craintes patronales).

Il semblerait donc que les conciliateurs aient jugé ce travail impossible à réaliser. Le copier-coller ne peut pas fonctionner, auraient-ils estimé. Comment sortir de l'impasse?

Les conciliateurs vont soumettre une piste: sortir de la logique d'harmonisation, séparer les deux projets, et tenter de parvenir à un accord forgé, donc, sur deux textes scindés. Tout cela en évitant les incohérences entre les deux (comme de faire bénéficier de la pénibilité une infirmière du public, mais pas du privé). La balle est à nouveau dans le camp du gouvernement...

Dans le secteur public, 65% des travailleurs bénéficient d'un régime de pension plus favorable. Dans le secteur privé, on part de zéro.

DÉFENSE NATIONALE

LES MILITAIRES RESTENT MÉCONTENTES DE L'ACCORD PÉNIBILITÉ

Deux syndicats du secteur public sur les trois ont donné leur accord sur la pénibilité, mais il reste encore des crispations dans certains secteurs, comme celui de la défense nationale. Les militaires font en effet partie de la liste des fonctions pénibles. Ils pourront partir à la pension à 59 ans avec une pension complète. Mais depuis, d'autres travailleurs ont obtenu des condi-

tions encore plus favorables: ceux de Belgocontrol (Skeyes). Le ministre des transports François Bellot (MR) a en effet négocié un départ à 58 ans pour les contrôleurs aériens. Les syndicats de la défense, eux, ont reçu un «niet» de la part de leur ministre de tutelle Steven Vandeput (N-VA). «Le MR a montré que c'était possible, mais il n'a rien négocié de similaire pour nous.

Résultat: on va se retrouver avec des contrôleurs aériens soumis à deux régimes différents, l'un avec un départ à la pension à 58 ans, et l'autre à 59 ans», peste un syndicaliste.

Devant leur nouveau ministre Sanders Loones, ils ont à nouveau plaidé pour un départ à 58 ans pour tous les militaires. Sans beaucoup d'espoir vu le blocage de la N-VA sur ce point... **N. B.**